

Image not found or type unknown



Un salarié en CDD à temps plein est-il dans l'obligation de cotis

Par **TerroirNormand**, le **04/05/2010** à **17:28**

Bonjour à tous,

Un salarié en CDD à temps plein est-il dans l'obligation de cotiser à une caisse de retraite (supplémentaire) dans le cas ou il cumule une activité de profession libérale?

Son salariat : retraite complémentaire obligatoire

Son activité libérale : ?

Je vous remercie d'avance pour vos informations.